

LARTIGUE MOTO et 4*4
 ORGANISATION
 Mairie
 31350 BOULOGNE SUR GESSE



RANDONNEE QUAD

Du 29 octobre 2011
 Tel : 06/77/94/61/14
 06/81/10/78/29

Bulletin d'inscription à retourner avant le 19 octobre 2011

Aucune inscription ne sera prise le matin de la randonnée

PILOTE

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Profession	
Date de Naissance	
Téléphone	

Personne à contacter en cas d'accident :

N° tel :

VEHICULE :

Marque		Type		Immatriculation	
N° PC :		Délivré le :		Par :	
Compagnie d'assurance :				N° Police :	

TARIF :

Désignation	Prix/personne	Nombre de personne	Total
Balade Samedi (Repas samedi midi compris)	35 €		
CAUTION (chèque de 50€ à l'ordre du LMO)			50€
Repas sans participation balade	12 €		
Repas du soir (re-fête de Gensac organisé par le Comité des Fêtes) <u>Apporter vos couverts</u>	14€		
Total (règlement à envoyer avant le 19 octobre 2011)			

Je soussigné

Pilote :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (verso) et décharge l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident.

Signature pilote :

Règlement Intérieur

- Le but de la randonnée est la découverte et la connaissance de la nature. Les exploits de conduite et de vitesse sont donc formellement INTERDITS,
- Le véhicule doit être conforme à la législation en vigueur, le port du casque est obligatoire.
- Le véhicule doit être en bon état de marche et avoir de bons pneumatiques,
- Les randonneurs doivent être aguerris à la pratique du tout-terrain pour éviter les pièges et les difficultés rencontrés au cours de la balade,
- Les randonneurs et leurs véhicules doivent être obligatoirement couverts auprès d'une compagnie d'assurance. Toute personne est responsable des dégâts qu'elle pourrait occasionner ou subir lors de la randonnée.
- Toute personne est également seule et entière responsable des dommages subis ou occasionnés par son véhicule.
- Les randonneurs s'engagent à ne pas se retourner contre les organisateurs, les Mairies des communes traversées, les propriétaires des terrains empruntés par la randonnée.
- Aucune réclamation ne sera admise,
- La circulation hors-piste ou hors des chemin est formellement interdit,
- Les randonneurs sont soumis au code de la route tout au long de la randonnée,
- Les randonneurs s'engagent à ne pas emprunter les chemins à l'issue de la randonnée,

Si un seul de ces articles n'est pas respecté, l'exclusion sera immédiate et le chèque de caution encaissé.

Avant le 19 octobre 2011, le bulletin d'inscription dûment rempli devra être retourné, accompagné des pièces suivantes :

- Règlement
- Chèque de caution
- Photocopie attestation d'assurance
- Photocopie carte grise

Adresse : L.M.O - Mairie - 31350 Boulogne sur Gesse

Aucune inscription ne sera prise le matin de la randonnée

**Point rencontre : bois de Pim-Boy le samedi 29/10/2011
à partir de 8H00**